

NOTE D'INFORMATION - ACCUEIL PERISCOLAIRE 2015-2016

- Vous disposez de tout le mois de septembre pour procéder à l'inscription pour l'année 2015-2016, ceci afin de vous permettre de vous organiser avant de remplir les documents, notamment en fonction des activités extrascolaires pratiquées par votre enfant pendant l'accueil périscolaire (musique, danse, tennis...)

Pour toute inscription : dossier complet impératif

Permanence au centre de loisirs le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 18h45
(05.59.43.38.35 OU 06.16.75.21.91)

- remplir la fiche sanitaire individuelle de l'enfant et le dossier familial
- remplir le bulletin d'inscription
- remplir et faire remplir l'autorisation pour la pratique d'activités extrascolaires pendant le temps d'accueil périscolaire (uniquement si votre enfant est concerné)
- s'acquitter du paiement (selon la formule choisie)



Les tarifs à compter du 1er septembre 2015 (inchangés par rapport à 2014) :

- ⇒ Participation mensuelle pour un enfant qui vient uniquement le matin : **16 €**
- ⇒ Participation mensuelle pour un enfant qui vient uniquement le soir : **19 €**
- ⇒ Participation mensuelle pour un enfant qui vient matin et soir : **26 €**
- ⇒ Carnet de 10 tickets pour des inscriptions occasionnels : **25 €**



UNE FOIS QUE L'ON A CHOISI SA FORMULE D'ABONNEMENT, ON NE PEUT PAS CHANGER CELLE-CI DURANT L'ANNEE SCOLAIRE POUR DES RAISONS D'ORGANISATION.

DE PLUS, LE TARIF EST UNE MOYENNE CALCULEE SUR L'ANNEE SCOLAIRE. DONC, UNE FOIS L'ABONNEMENT CHOISI, CELUI-CI DOIT ÊTRE REGLE AVANT LE 05 DE CHAQUE MOIS, MÊME SI L'ENFANT NE FREQUENTE PAS L'ACCUEIL PERISCOLAIRE DURANT UN MOIS.

(Sauf en raison d'une absence prolongée à l'école pour raison de santé ou déménagement ou changement d'école).

Avant le 05 octobre 2015, il vous sera donc demandé de régler les abonnements du mois de septembre et du mois d'octobre.



RAPPEL IMPORTANT :

• **Fonctionnement maternelle et primaire**

Vous disposez de 2 options d'inscription pour votre enfant

Option 1 : REGULIEREMENT

Les jours cochés par vos soins sur le bulletin d'inscription, l'enfant est conduit systématiquement après les TAP (16h-17h) à l'accueil périscolaire (17h-18h45). Il est donc récupéré systématiquement au centre de loisirs après signature du cahier de décharge.

Attention pas de désinscription possible. Aucun enfant inscrit à l'accueil périscolaire n'est autorisé à partir directement à 17h00 (même exceptionnellement, même avec un mot des parents).

Option 2 : DE MANIERE PONCTUELLE

Dans ce cas l'enfant doit être inscrit préalablement **par les parents et par écrit** en indiquant nom, prénom, classe de l'enfant, date et signature. Les courriers ou tickets occasionnels doivent être déposés dans la boîte aux lettres du Centre de Loisirs située sur le parking de l'école avant 14h, heure de la levée du courrier.

Nous attirons votre attention sur le fait que sans un écrit remis dans la boîte aux lettres avant 14h, l'Accueil Périscolaire ne peut être tenu responsable si l'enfant ne se présente pas à l'accueil périscolaire ce jour-là.

• **Activités extrascolaires pendant l'accueil périscolaire**

Les enfants inscrits à l'Accueil Périscolaire et pratiquant durant celui-ci des activités extrascolaires (tennis, musique, danse...) ne sont autorisés à quitter le Centre et à y revenir que pris en charge par une personne identifiée et **avec une AUTORISATION PARENTALE**. Nous demandons donc aux parents concernés de **retirer et remplir le formulaire prévu à cet effet au bureau du centre de loisirs.**



ATTENTION : Aucun enfant n'est autorisé à ARRIVER tout seul le matin, ni à PARTIR seul le soir (même exceptionnellement, même avec un mot des parents).

Les parents doivent IMPERATIVEMENT signer le cahier à l'arrivée et au départ.

